

**DECLARATION D'ADHESION DE LA CORDINATION DES
MOUVEMENTS DE L'ENTENTE (CME) AU PACTE POUR LA
PAIX AU MALI**

La Coordination des Mouvements de l'Entente (CME) composée par la CPA, le MSA, le FPA, le CJA et le MPSA décide :

Vu l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger signé le 15 mai et parachevé le 20 juin 2015;

Vu la résolution 2423 (2018) du 03 juillet 2018 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;

Vu le Pacte pour la Paix au Mali signé entre le Gouvernement du Mali et les Nations Unies le 15 octobre 2018 ;

La Coordination des Mouvements de l'Entente (CME) réitère son engagement indéfectible à l'application inclusive et diligente de l'Accord et déclare son adhésion au Pacte pour la Paix au Mali.

Bamako, le 15 octobre 2018

Le Président en Exercice de la CME

Boubacar Sidigh Ould Taleb

